

BRUXELLES SANTÉ

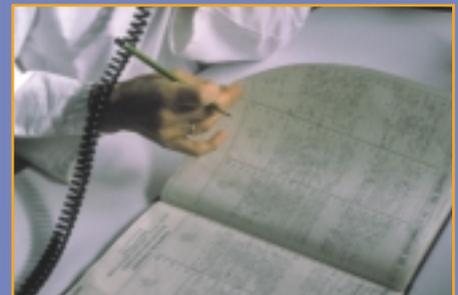
Périodique trimestriel, paraît en mars, juin, septembre, décembre - N°31 - septembre - octobre - novembre 2003



N°31

L'accès au droit

soins de santé,
emploi,
logement,
tribunaux...



BELGIQUE-BELGIE
P.P. - P.B.
BRUXELLES X - BRUSSEL X
B.C. 1785

BUREAU DE DÉPÔT :
BRUXELLES X

En direct de...

Le Centre scolaire Pierre Paulus
à Saint-Gillespages 2 à 7

Bouquins malinspages 8 et 9

Dossier

L'accès aux droits : soins de santé, emploi,
logements, tribunaux,....pages 10 à 17

Initiative

«Ma ville en jeu»pages 18 et 19

L'écho du CLPS

Le bus Info Santé d'Anderlecht : un outil de
promotin de la santépages 20 et 21

Elargissons le débatpages 22 et 23

Annoncespage 24

Le Centre scolaire Pierre Paulus à Saint-Gilles

Le 27 mai dernier, au Centre culturel Jacques Franck, une représentation était donnée par des élèves du Centre scolaire Pierre Paulus, sous le titre *Autonomie dépend " danse "*.

Et de la danse (moderne !), il y en avait – mais aussi du théâtre, du rap, un numéro de breakdance très athlétique et un " défilé de mode " pas comme les autres, puisque les jeunes qui défilaient portaient (avec autant d'élégance que de simplicité, d'ailleurs) des robes et des costumes – superbes – témoignant de leur identité, de leur culture et de leur origine. Mais d'où venait l'idée de ce spectacle ? Et quel rapport avec le couple autonomie/dépendance du titre ? C'est une longue histoire...

Christiane Dehouck est la coordinatrice de ce projet : " L'origine lointaine remonte à plus de dix ans, quand plusieurs professeurs de l'école ont suivi les modules de sensibilisation d'Infor-Drogues. Nous nous sentions souvent démunis par rapport à des jeunes qui manifestaient une dépendance ou une autre. Nous voulions dépasser la réaction répressive et réfléchir aux incohérences qu'il pouvait y avoir, par exemple, entre le règlement de l'école et notre propre comportement. Un exemple tout simple : il était interdit de fumer dans l'école, mais lorsque nous intervenions nous ne donnions pas de sanctions. Du coup, nous étions complètement dépassés, parce que les jeunes fumaient partout : non seulement dans



la cour, mais dans les couloirs, les toilettes et parfois même dans les locaux (en dehors des cours, quand même) ! Nous avons alors négocié pour obtenir une modification du règlement : il est maintenant interdit de fumer dans les salles de classe et les couloirs. Ce qui laisse une porte ouverte aux élèves du 3ème cycle ; ils ne se cachent plus pour fumer dans la cour, et nous discutons avec eux pour qu'ils évitent de fumer dans les toilettes, parce qu'alors les plus jeunes ont peur d'y aller...

Je trouve que les choses se passent mieux. Bien sûr, on ne supprime pas le problème, mais il y a au moins un dialogue, tandis qu'auparavant l'interdit était transgressé en permanence. "

Quelques années plus tard, un groupe de professeurs cherche à mettre des projets sur pied avec les élèves et à partir de leurs demandes. Des groupes de travail se constituent en partenariat avec Infor-Drogues ; à partir de là, les projets vont démarrer : " La première année, on a rénové une salle d'étude ; les élèves disposaient bien d'un local, mais il n'était pas facile d'y travailler. Donc on a aménagé un local spécifique, avec du matériel audiovisuel, du matériel didactique, etc. L'année suivante, nous avons commencé à aborder la thématique dépendance/autonomie ; une semaine

entière y a été consacrée, avec la participation de tous les professeurs – que ce soit au cours d'histoire ou d'économie, de géographie ou d'électricité !

C'est à partir de 2001 que nous avons décidé de clôturer l'année par un événement festif, pour faire parler du projet et aussi pour motiver les jeunes, qui ont besoin de reconnaissance quand ils s'investissent. Nous avons donc organisé une exposition à la Maison du Livre de la rue de Rome. Un aspect qui a beaucoup retenu l'attention des parents et des jeunes, c'est un défilé où les élèves s'exprimaient à propos de l'autonomie ou de la dépendance, au moyen d'objets ou de symboles. Il y a eu de superbes réalisations : de simples tissus, des chapeaux, des masques... "

En 2002, c'est une œuvre plus collective qui mobilise les élèves : " Nous avons conservé le matériel de l'exposition, mais nous ne savions trop qu'en faire. Nous avons alors décidé de poursuivre dans la même thématique – qui était loin d'être épuisée ! – mais de réaliser quelque chose de durable au sein de l'école. Ce fut une fresque murale, sous le préau. Les élèves ont d'abord discuté en classe ; il en est sorti des mots, des slogans, des dessins, à partir desquels ils ont réalisé des graffiti, des tags, avec la collaboration d'un artiste, Jihéf, qui travaille à la Fondation Jacques Gueux. La fresque a été réalisée en une semaine : chaque jour, il y avait une équipe de six ou sept jeunes, avec un professeur. Au total, une trentaine d'élèves des différents niveaux, de la 1ère à la 6ème. Au début, il y avait surtout des garçons, évidemment, mais par la suite beaucoup de filles ont accroché au projet. "

Le projet qui donnera lieu au spectacle de mai 2003 s'amarre lui aussi aux activités de l'année précédente : " Lors du vernissage, en juin 2002, on passait de la



musique hip-hop, et un des éducateurs s'est mis à danser. Les élèves étaient impressionnés. Il leur a dit : si vous voulez, on démarre un atelier danse. A cela s'est ajouté le théâtre : il y a trois ans, nous avons voulu lancer un atelier théâtre, mais cela avait capoté à cause du départ de l'éducateur qui portait le projet. Entre-temps, il était revenu. Les deux éducateurs ont commencé à travailler ensemble, et



l'idée s'est imposée, pour l'événement de fin d'année, de coupler le théâtre et la danse. Troisième volet : Soraya Kerrami, qui est professeur



de religion islamique, avait depuis longtemps envie d'illustrer la diversité culturelle de notre école. D'où le défilé qui clôture le spectacle, avec les robes et les vêtements de divers pays. Les jeunes sont très heureux car ils se sentent reconnus dans leur origine, leur culture. Et cela crée un attachement par rapport à l'école, que l'on sent immédiatement. "

A propos d'évaluation...

Nicolas du Bled, de l'équipe d'Infor-Drogues, rapporte les autres éléments d'évaluation qui se dégagent après le spectacle : " Nous venons d'avoir une réunion avec les divers partenaires, et tous paraissent assez satisfaits. Soraya disait qu'il était important, pour elle et pour les autres enseignants, de pouvoir montrer le spectacle comme le résultat du projet. Elle a reçu des commentaires positifs voire élogieux de certains enseignants, qui ne s'attendaient pas du tout à un spectacle de cette qualité – compte tenu du temps relativement court qu'il a été possible de consacrer aux répétitions. Ils étaient étonnés de découvrir leurs élèves sous un autre jour et de voir que les deux actrices, le jeune acteur, les danseuses, les jeunes qui ont participé au défilé étaient arrivés à un tel résultat. Un professeur de français disait même : c'est incroyable, l'élève qui joue le rôle principal dans

la pièce est incapable de retenir quatre phrases au cours, et voilà qu'elle a appris tout un texte par cœur !... Ce décalage a permis une perception beaucoup plus positive des élèves par les enseignants. "

Un élément d'évaluation est l'émulation créée par le spectacle : " Des élèves ont dit à Christiane Dehouck qu'eux aussi savaient danser ou avaient envie de faire du théâtre, et qu'ils étaient volontaires pour l'année suivante... Mais il me semblait important également d'obtenir le regard critique de la directrice et du proviseur qui, pendant un temps, s'étaient montrés un peu sceptiques par rapport aux deux ateliers ; on sentait bien qu'ils toléraient ce projet mais que cela les dérangeait de devoir ouvrir l'école en dehors des heures de classe, de faire intervenir le concierge pour ouvrir les locaux ou prêter du matériel, de laisser entrer des personnes extérieures à l'école, etc. Eh bien, la directrice considère que ce spectacle apporte un plus à l'établissement ; elle trouve important que le Centre culturel lui donne une reconnaissance en lui ouvrant ses portes. Quant au proviseur, il a dit : je suis très content parce qu'en sortant j'ai vu les enseignants qui affichaient un grand sourire, et cela m'a fait beaucoup de bien !... De sa part, je crois que ce n'était pas rien. "

Des facteurs favorisant ont joué dans ce succès, notamment la qualité de l'encadrement artistique (Rachid Boucherim et Rachid Touijar) mais aussi celle de l'encadrement éducatif : " Comme les deux éducateurs (Mustapha Morabit et Hotman Hadri) travaillaient à l'école, ils ont pu assurer une dynamique de participation en continu. Sans quoi, on aurait pu craindre que les élèves désinvestissent. Ce n'est pas un secret : le Centre Pierre Paulus est une école à discrimination positive, qui travaille avec des élèves issus de milieux sociaux assez défavorisés, auxquels l'idée même d'investir régu-



lièrement dans des activités parascolaires est assez étrangère. Un autre aspect positif est que ce projet instaure une certaine dynamique dans l'école elle-même. A part le petit groupe de professeurs qui est le noyau de ce projet de prévention générale, la majorité des enseignants étaient plutôt attentistes ou sceptiques, voire négatifs. C'est pourquoi il est important qu'un événement spectaculaire ait clôturé le projet : cela suscite l'adhésion de la plupart des enseignants. "

" Prévention générale " ?

Rebondissons sur cette expression en posant la question que poserait M. Tout le monde : vous dites que vous faites de la prévention des assuétudes, et puis vous me parlez d'une exposition, d'une fresque et d'un spectacle ! Quel est le rapport ?... **Azadeh Banai** (Infor-Drogues) explique la philosophie de travail qui sous-tend le projet : " Pour la plupart des gens, le mot prévention évoque de l'information : ils se disent que, si on informe quelqu'un des effets néfastes de tel comportement, on va le mettre à l'abri du danger. Mais l'être humain est très complexe, et savoir ne suffit pas à adopter ou modifier un

comportement. Il faut aussi que chacun puisse se situer par rapport à la santé, à la consommation, au plaisir et au déplaisir, etc. Cela pose d'emblée les questions autrement qu'en termes de pure information ou en termes de contrôle (essayer d'empêcher les gens de consommer tel ou tel produit). Pour nous, la prévention repose sur une attitude, une façon de se positionner vis-à-vis d'un jeune qui va – peut-être – consommer un jour. Si on pense qu'un jeune qui a connu un mal-être à la base risque de tomber dans une consommation abusive, problématique pour sa santé, on va commencer à réfléchir à ce mal-être plutôt qu'aux substances. Or un mal-être ne se manifeste pas de la même façon chez tous les individus ni dans tous les contextes ; tout le monde ne réagit pas de la même façon. Il faut réfléchir à l'attitude à prendre, à la position à tenir vis-à-vis de quelqu'un qui ne va pas bien, qui est en souffrance. "

Cette conception de la prévention est " générale " en ce qu'elle ne se focalise pas sur tel ou tel produit ni même sur la consommation en tant que telle. D'où le choix de parler de dépendances plutôt que de drogues. Les jeunes en viennent d'ailleurs vite à évoquer également la dépendance à l'argent, à la voiture, au GSM, etc. Ainsi, l'attrait de la vitesse a été l'un des sujets traités dans la fresque murale. **Christiane Dehouck** : " En septembre, quand nous avons commencé le projet, deux jeunes, dont un élève de l'école, s'étaient tués en voiture, en faisant une course-poursuite sur les boulevards, une nuit de vacances. Touchés par ce qui était arrivé à leur camarade, les élèves se sont mis à parler de ce que représentaient pour eux la vitesse, le fait de dépasser ses limites, d'enfreindre la loi. Par le biais de ces projets, il se crée un espace où il est possible d'aborder ce genre de sujet. Car il est très difficile d'aborder la question des dépen-

dances de manière immédiate. Le couple autonomie/dépendance facilite les choses, et puis, quand les jeunes réalisent quelque chose, ils se mettent parfois à en parler : la réalisation sert de médiation. Je me souviens d'une élève qui voulait réaliser un costume à l'aide de paquets de cigarettes : tous les lundis, elle apportait ses paquets vides et venait les déposer dans un petit local. Au bout de quelques semaines, elle arrive, elle dépose son sac – et elle s'exclame : ce n'est pas possible, ce n'est pas moi qui ai apporté tout ça !... Il y a là une prise de conscience qui va plus loin que simplement une discussion sur le tabac. "

En fait, cette conception, cette philosophie de travail rend aux dispositifs et aux processus éducatifs une position centrale. **Azadeh Banai** : " Une fois que la phase d'information est passée, que l'on a réfléchi sur l'adolescence, sur la loi, sur la fonction d'un règlement dans une institution, etc., on privilégie des dispositifs qui laissent place à la relation, à la manière d'entrer en contact, en interaction, à la répartition des rôles : qui va faire quoi ? Dans une école, on arrive très vite à se dire qu'il n'est pas nécessaire que tout le monde prenne la parole à propos des drogues, du sida, du chômage ou du suicide, que tout le monde ne doit pas dire la même chose de la même façon avec les mêmes visées. Les personnes qui souhaitent intervenir, par exemple en matière d'usage de drogues, vont alors, à partir de l'intérêt des jeunes et avec les jeunes eux-mêmes, construire des projets. Ces projets peuvent prendre des formes très différentes, comme on l'a vu au Centre Pierre Paulus. Car le type de projet et le résultat final importent moins que le processus : jeunes et adultes ont travaillé ensemble autour d'un projet commun ; ils ont dû discuter, négocier, résoudre des conflits, se mettre d'accord sur telle étape, etc. Nous

pensons que ce processus a des effets préventifs, à la longue, sur des comportements de consommation mais aussi sur d'autres prises de risques

ou comportements déviants. "

Le spectacle donné en mai à Saint-Gilles n'avait pas de lien direct avec la notion de dépendance, mais la question

de l'identité était au centre des trois volets du spectacle : identité par rapport à la génération précédente, au milieu social, à l'éducation reçue ; identité " jeune " à travers le rap et les séquences dansées (plutôt sexy) ; identité culturelle mise en valeur par le défilé.



Nicolas du Bled : " Le lien avec les dépendances était plus direct dans l'exposition à la Maison du Livre ou dans la fresque murale.

Les jeunes ont réfléchi sur ce qui les rendait dépendants et ce qui les rendait autonomes, ce qui leur permettait de grandir, de s'affranchir, de s'affirmer dans l'existence, de construire leurs propres valeurs. Ces réflexions ont abouti à différents types de réalisations, mais ce qui compte le plus est tout le processus de discussion et d'échanges entre adultes et jeunes, dont la fresque ou l'exposition ne rendent pas compte davantage que le spectacle. Les effets de ce processus ne sont pas quantifiables. Il s'agit de développer l'esprit critique par rapport aux multiples messages que véhicule la société de consommation dans laquelle nous baignons. Bien entendu, l'information sur les produits a toute sa place dans ce processus, mais ce n'est pas un message dissuasif asséné aux jeunes. "

Propos recueillis par Alain Cherbonnier

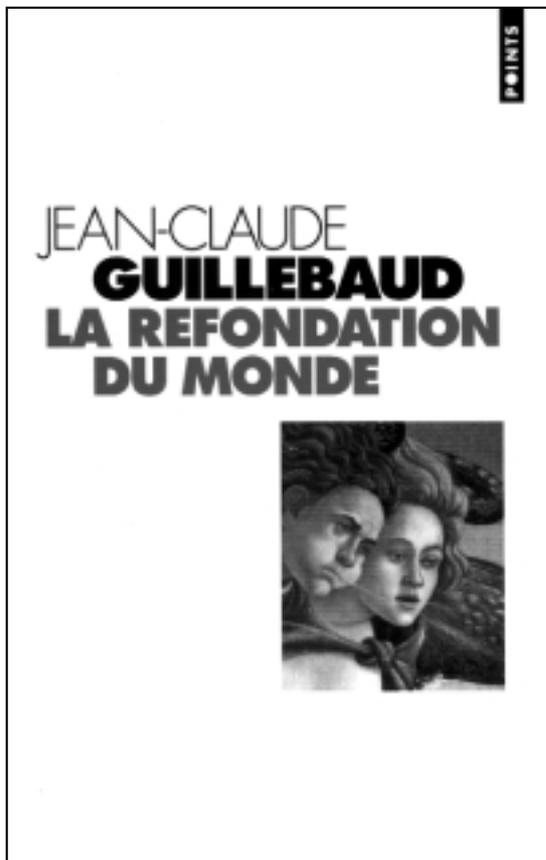


Avec la collaboration du centre de documentation du CLPS de Bruxelles

La Refondation du monde

Jean-Claude Guillebaud, Paris, Le Seuil, 1999

Dans la foulée du précédent dossier sur le travail social (n° 30), nous voudrions conseiller la lecture d'un auteur dont plusieurs ouvrages proposent un cadre de réflexion général sur les défis qui sont posés par les évolutions de ces dernières décennies : l'émiettement du lien social au nom de l'individualisme, l'affaïssement de l'Etat social au nom de l'Etat sécuritaire, le glissement vers l'anomie au nom de l'autonomie, le droit pénal et la loi du marché pour seules limites, etc. Mejed Hamzaoui parlait de " recomposer le social " ; Jean-Claude Guillebaud opère un recadrage encore plus large en invitant à " refonder le monde " ! Sans nier ni déprécier les avantages essentiels acquis pendant ces



décennies, Guillebaud pratique au fond cette maxime qui rend si bien compte de nos désarrois contemporains : " si tu ne sais pas d'où tu viens, tu ne sais pas où tu vas ". Et notre auteur de fouiller systématiquement pour ramener à la mémoire l'héritage grec, romain, juif et chrétien, et montrer à quel point la modernité et ses contradictions

s'y enracinent : le ver est déjà dans le fruit.

Attention, il n'est pas question pour lui de regretter un improbable Age d'or. Le passéisme est, au contraire, rejeté au même titre que l'aveuglement de ceux qui ne veulent voir que le présent (ce qui nous manque serait plutôt une vision de l'avenir). Et il ne s'agit en rien d'une apologie ; l'héritage du passé n'est pas mythifié. Par contre, c'est un livre particulièrement bienvenu à une époque qui voit se réaliser le mot d'ordre catastrophique : " du passé faisons table rase " – la seule réalisation durable du programme communiste, ironiquement menée à son terme par le capitalisme !

Loin de déboucher sur des constats déprimants et démobilisateurs, *La Refondation du monde* donne l'envie de retrouver sens, identité et cohérence. L'auteur montre des qualités rares de plume et d'intelligence : des développements à la structure apparente mais non pesante ; une prose claire et libre, dépourvue de jargon ; une culture étonnante doublée d'une grande rigueur intellectuelle ; et une capacité de synthèse – il lit et lie philosophes, historiens, sociologues, biologistes, théologiens, économistes, psychanalystes – qui fait penser que l'idéal classique de " l'honnête homme ", après tout, est encore réalisable.

Une réserve néanmoins (mais il fallait s'y attendre) : cela manque un peu de développements concrets, et le lecteur, en lisant les dernières pages, se retrouve avec la question lancinante " et maintenant, que vais-je faire ?... "

Du même auteur, on peut lire aussi, chez le même éditeur, *La Trahison des Lumières. Enquête sur le désarroi contemporain* (1995) ou *La Tyrannie des plaisirs* (1998) ; ils font preuve des mêmes qualités. Tous sont publiés en livre de poche (coll. Points).

A. C.

Les naufragés : avec les clochards de Paris

Patrick Declerck, Paris, Plon, 2001

Nous les côtoyons tous les jours. Souvent ivres et peinant à mendier. Ils sentent mauvais, vocifèrent et font un peu peur. Qui sont ces marginaux aux visages ravagés ? Des exclus ? Des pauvres ? Ce sont les clochards, fous d'exclusion et de pauvreté. Et surtout victimes de la société et de ses lois. Ce livre montre toute l'ambiguïté de ces hommes écrasés qui, avec une sombre dignité, se détournent du monde pour mieux se détruire sous nos yeux. Au travers d'observations ethnologiques et psychopathologiques, d'histoires de vie,

de fragments autobiographiques et de souvenirs d'enfance, c'est, en filigrane, à une promenade philosophique aux limites de l'humain que le lecteur est convié.

Le déclin de l'institution

François Dubet, Paris, Le Seuil, 2002

Longtemps, le travail sur autrui, le travail consistant à éduquer, à former, à soigner, s'est inscrit dans ce que l'auteur appelle un programme institutionnel : le professionnel armé d'une vocation, appuyé sur des valeurs légitimes et universelles, mettait en œuvre une discipline dont il pensait qu'elle socialisait et libérait les individus. Les contradictions de la modernité épuisent aujourd'hui ce modèle et les professionnels du travail sur autrui ont le sentiment d'être emportés par une crise continue et par une sorte de décadence irréversible. Dans ce livre, l'auteur a voulu montrer que cette mutation procédait de la modernité elle-même et qu'elle n'avait pas que des aspects négatifs, qu'elle n'était pas la fin de la vie sociale. Plutôt que de se laisser emporter par un sentiment de chute parce qu'il n'imagine pas d'autre avenir qu'un passé idéalisé, le professionnel est invité à s'ouvrir à ces mutations et à ces défis.

Anorexie mentale et boulimie

Anne Guillemot et Michel Laxenaire, Paris, Masson, 1997

La fréquence croissante des cas d'anorexie mentale et de boulimie dans les sociétés riches conduit à s'interroger sur la place à accorder aux facteurs sociologiques dans la genèse de ces pathologies. A partir de constatations historiques et épidémiologiques, cet ouvrage précise le modèle socioculturel en cause et insiste sur son rôle pathogénique. Ainsi, la place de la femme dans la société, l'évolution des mœurs alimentaires, le climat de compétition généralisé de notre civilisation s'associent au narcissisme individuel de l'adolescence et en perturbent l'évolution psychique, laissant apparaître des symptômes anorexiques ou boulimiques. Toutefois, il convient de distinguer les anorexies " primaires ", où les facteurs culturels ne jouent qu'un rôle d'appoint face aux problèmes psychiques individuels, et les anorexies " secondaires " qui, elles, sont influencées directement par le contexte socioculturel.

L'indifférence des sexes

Critique psychanalytique de Bourdieu et de l'idée de domination masculine

Thierry Vincent, Strasbourg, ERES, 2002

A partir du livre de Pierre Bourdieu *La domination masculine* et de sa thèse assimilant le rapport sexuel à un rapport social de domination des femmes par les hommes, l'auteur reprend avec Freud mais aussi Platon, Hannah Arendt et quelques autres, la question de la différence des sexes comme support d'une différenciation subjective. Il critique tour à tour la position de Bourdieu à l'égard de l'amour comme seul processus civilisateur face à la violence virile, ainsi que son espoir de parvenir, grâce à la subversion exercée par les mouvements homosexuels, à une " indifférence des statuts ". Thierry Vincent montre comment la différence des sexes ne peut être déliée de toute référence anatomique, comment elle est prise dans les exigences à la fois de la fonction paternelle et de la prohibition de l'inceste. Il plaide pour le maintien d'une distinction entre les champs d'application d'une égalité politique des droits et ceux d'une différence instituée des sexes.

► Transfert du fonds documentaire VIH/sida de la Communauté française vers le CLPS Bruxelles.

En février 2003, le Centre de Documentation Santé Bruxelles a reçu du Ministère de la santé de la Communauté française son fonds documentaire concernant le VIH/sida. Dorénavant, ce fonds est accessible directement à tous les visiteurs du CLPS de Bruxelles ainsi qu'à ceux de la plate-forme prévention sida dont les locaux sont voisins.

Ce fonds documentaire comprend 3500 documents et outils :

- ouvrages, rapports, études, thèses, mémoires ;
- dossiers thématiques ;
- outils pédagogiques (vidéos, cédéroms, mallettes, jeux...)
- revues spécialisées ;
- collection de brochures.

Tous ces supports peuvent être localisés facilement à l'aide de l'outil informatique. Par conséquent, tous les usagers du centre de documentation VIH/sida seront dorénavant réorientés vers le CLPS pour toute demande sur la thématique sida.

L'accès au droit : soins de santé, emploi, logement, tribunaux...

Le sous-titre s'imposait pour ne pas faire reculer d'emblée le lecteur, peut-être inquiet de se voir infliger un traité de droit rédigé dans un jargon juridique digne de la plume de Molière !¹ Nous allons voir que la question de l'accès au droit se décline de multiples façons, qui concernent ou peuvent concerner au premier chef chacun d'entre nous, de façon très concrète. Mais, dans un premier temps, nous cadrerons cette question par rapport aux grands changements technologiques, économiques, politiques, culturels et normatifs de ces deux dernières décennies – changements qui interrogent notamment le droit. Prenant le petit bout de la lorgnette, nous examinerons ensuite les principaux facteurs qui font obstacle à l'accès au droit, les ressources en matière d'aide juridique et les limites de celles-ci.

En 2001 était publié le rapport qu'avait remis la Commission Citoyen, Droit et Société à la Fondation Roi Baudouin². L'objectif du programme " Citoyen, Droit et Société ", lancé dès le début de l'année 1996, était d'initier une réflexion de fond sur la place du droit et de la justice dans leur relation avec la société et le citoyen. Le premier chapitre de ce rapport analyse quelques " tendances lourdes " de cette fin du XXe siècle, qui, vraisemblablement, auront aussi une influence considérable sur les années 2000.

1. L'explosion des technologies de l'information et de la communication comporte, à côté d'opportunités nouvelles, des risques nouveaux : *Un premier danger est lié aux possibilités de plus en plus grandes d'exercer un contrôle social et commercial*

des faits et gestes du citoyen. Différentes instances, qu'il s'agisse de banques, de compagnies d'assurance, d'entreprises commerciales, d'associations de consommateurs ou de partis politiques, par exemple³, constituent de multiples fichiers de données. Il est facile de connecter ceux-ci pour produire des 'smart cards', qui peuvent contenir des informations sur tous les aspects de la vie privée, comme le statut de sécurité sociale, le type de dépenses effectuées ou le profil médical. Combinées aux possibilités du réseau internet, ces informations permettent d'établir une image extrêmement fine des habitudes d'achat ou du profil sociologique de n'importe quel citoyen (pp. 16-17).

Le développement technique présente des dangers dans d'autres domaines. En particulier dans celui des **biotechnologies** : *La pratique actuelle montre que certaines organisations, telles que des compagnies d'assurance, des banques ou des employeurs, soumettent leurs clients ou leur personnel à des tests médicaux préalables avant de conclure un contrat. De même, il semble que la porte soit définitivement ouverte à l'exploitation commerciale du génome humain, à présent que le gouvernement islandais a vendu à une firme privée – même si c'est dans un but de recherche – les informations relatives au matériel génétique de sa population.*



Photo©: Alexandre Muylle/Question Santé

Du reste, beaucoup de problèmes ne sont pas limités aux seuls êtres humains: dans beaucoup de cas, les expériences d'abord pratiquées sur des animaux et des plantes sont ensuite transférées à la vie humaine p. 19).

2. La mondialisation économique est un autre type de transformation profonde – particulièrement d'actualité en cet été 2003 sur le plateau du Larzac... En effet, *un certain nombre d'effets secondaires problématiques de la mondialisation de l'économie commencent à apparaître, comme la spéculation et les dévaluations brutales de monnaies nationales, les formations incontrôlées de cartels, la déstabilisation d'économies locales et les troubles politiques qui en résultent au sein de la population. L'expérience en Europe centrale et orientale indique qu'un capitalisme performant peut difficilement prospérer sans un cadre politique solide, qui s'appuie sur la 'rule of law'* (p. 21). Point n'est besoin d'insister sur l'impact que tout cela peut avoir au quotidien, notamment en termes de droit à un emploi et à un revenu décents.

3. La multiplication des centres de décision politique au-delà (les instances européennes mais aussi les institutions telles que le FMI, par exemple) et en deçà (les Régions et autres entités fédérées) de l'Etat Nation pose également un certain nombre de problèmes : *Une première conséquence importante est l'énorme besoin de coordination entre ces différents acteurs et niveaux. Etant donné qu'un centre de souveraineté unique est remplacé par plusieurs lieux de souveraineté, la hiérarchie classique des normes tend également à disparaître. (...) En outre, il est plus difficile de faire marche arrière lorsqu'un tel processus est engagé. (...) Une deuxième conséquence importante de ces changements est liée au problème de la légitimité. A mesure que l'accent est mis sur le processus décisionnel, les institutions et les procédures deviennent le plus souvent l'enjeu de débats entre élites, ce qui accroît la domination exercée par les exécutifs et l'influence des canaux diplomatiques. Conséquence: dans la plupart des cas, la transparence du processus décisionnel diminue à mesure qu'augmente sa complexité. En outre, la plupart de ces processus de*

décision semblent se dérouler à des années-lumière du citoyen, même s'ils sont proches de lui dans l'espace, ce qui ne fait rien pour élever le niveau de participation. Au contraire, il devient plus difficile de donner un sens au concept de citoyenneté : où se situent les limites du citoyen contemporain, dans sa région, dans son pays ou en Europe ? (p. 23).

4. La société "multiculturelle" qui se développe partout – mais Bruxelles en est un témoin particulièrement significatif – entraîne d'autres questions : celles de l'identité et du statut des étrangers (de plus en plus nombreux, et d'origines, de langues, de cultures de plus en plus diverses) qui séjournent de façon permanente dans notre pays; celles de la situation socio-économique, du niveau de santé et du niveau d'enseignement de ces personnes; celles de la relégation de ces populations dans des quartiers ghettos et des conflits de cohabitation qui peuvent survenir non seulement avec la population autochtone mais entre populations étrangères.



Photo©: Jean-Louis Saïz/Question Santé

5. Le pluralisme de notre société va de pair avec une individualisation des valeurs. Le phénomène n'est certes pas récent, mais il semble s'exacerber : c'est souvent l'individu, ou l'interaction des individus, qui va fixer la norme. *Dans plusieurs domaines de la société, les normes et les règles ne sont plus fixées de manière immuable mais tendent à être négociées, dans le contexte de situations concrètes, entre les parties*

intéressées (p. 26). Comme les modifications précédentes, celle-ci n'est pas exempte d'avantages ni d'opportunités (souplesse, créativité...) mais elle présente aussi le risque d'entraîner des inégalités. *Car tous les citoyens ne disposent pas des mêmes moyens, ni matériels, ni intellectuels, pour exercer effectivement leur plus grande liberté de choix. Celle-ci reste une pure abstraction pour beaucoup de personnes qui font partie des catégories sociales défavorisées* (p. 27).



Photo©: Marc Pierret/Question Santé

En outre, la sécurité du citoyen pourrait même être compromise, la loi du plus fort venant fausser la " négociation ". Enfin, ce profond mouvement d'individualisation pose la question du socle minimal de valeurs communes indispensable à toute vie collective.

Ces évolutions importantes, les risques qu'elles entraînent et les questions bien concrètes qu'elles posent au citoyen, se traduisent, de façon quantitativement importante, en termes juridiques. En d'autres termes, certains ont même parlé d'orgie législative... On pourrait épiloguer longuement sur le pourquoi de cette évolution. Une formule que l'on entend souvent, c'est que notre société est en panne de repères – on pourrait dire que les normes (religieuses, sociales, familiales...) sont devenues de plus en plus, soit floues, soit multiples, et que l'on ne sait plus très bien à quoi se raccrocher. Dès lors, on se raccrocherait à la seule norme qui reste : le droit. Pourtant, il est évident

que le droit est devenu de plus en plus opaque aux yeux du profane.

Nous ne parlerons pas ici de la **production du droit** : comment accroître la transparence et la cohérence de la réglementation ? Comment créer une réglementation qui possède un caractère durable ? Comment évaluer les résultats de la réglementation ?... Sans parler de ce que le juriste et sociologue Jacques Faget appelle les modes " subversifs particularistes " de production de normes juridiques, comme la pratique illégale mais publiquement revendiquée d'interruptions médicales de grossesse (qui a fortement influencé la loi de 1991 sur l'avortement), l'action des travailleurs lors de la fermeture des usines Renault à Vilvorde (qui a débouché sur une réglementation), l'occupation " sauvage " de logements à l'abandon (différente du simple 'squatt' puisque non dissimulée et liée à des revendications), etc.

Nous ne nous attarderons pas davantage sur ce qui pourrait **améliorer le fonctionnement du système judiciaire** : simplifier les procédures et diminuer leur durée, augmenter les moyens humains et matériels, améliorer l'organisation du système, stimuler la communication et la coordination internes, encourager les modes extrajudiciaires de résolution des conflits, etc. Ces deux aspects et d'autres, tous importants, sont envisagés dans le rapport déjà cité et font l'objet de recommandations de la Commission Citoyen, Droit et Société. Chacun d'entre eux pourrait donner matière à un dossier. Mais ces quelques pages seront centrées sur l'aspect de la problématique qui concerne au premier chef le citoyen – et donc le lecteur – moyen : l'accès au droit.

Comment se présente le problème ?

Au niveau du citoyen, qu'est-ce qui pose problème pour accéder au droit ? La première réponse qui vient à l'esprit est **l'argent**. Comme chacun sait, les services d'un avocat peuvent coûter très cher. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'ont été créés les Bureaux

de Consultation et de Défense (1967), mieux connus sous l'appellation Pro Deo, qui assurent l'assistance juridique des personnes dont les revenus sont insuffisants. En 1998, la loi relative à l'aide juridique vient modifier sensiblement le système.

Loi du 23/11/98 : quels sont les changements ?

L'aide juridique doit être assurée par des avocats volontaires et non plus seulement par des stagiaires. Le bénéficiaire de l'aide doit avoir le libre choix de son avocat. En cas de refus de désignation, le bénéficiaire peut introduire un recours devant le Tribunal du Travail.

L'aide juridique comprend désormais deux niveaux : les organisations agréées d'aide juridique de 1^{ère} ligne, qui sont cinq à Bruxelles (Espace Femmes de Vie Féminine, la Free Clinic, le Service Droit des Jeunes, Solidarités Nouvelles et Télé-Service), et le Bureau d'aide juridique de la Région bruxelloise (près du Palais de Justice), qui comprend des antennes décentralisées dans 12 communes. Les organisations de 1^{ère} ligne ont des missions d'information, de conseil et d'orientation. En 2^{ème} ligne, le Bureau d'aide juridique remplit des fonctions analogues à celle du Pro Deo.

Un nouvel organe est créé : la Commission d'aide juridique, qui a notamment pour missions d'organiser les permanences de 1^{ère} ligne et de promouvoir la concertation et la coordination entre les organismes d'aide juridique. Les membres de cette commission sont des avocats (50%), des représentants de CPAS (25%) et des organisations juridiques agréées (25%).

Malgré ces remaniements, l'aide proposée reste insuffisante. Denis Dobbstein, avocat : *Je crois que je ne vous livre pas un scoop si je vous dis que les conditions d'accès à l'aide juridique (ce que l'on appelait les avocats "pro deo") sont extrêmement mal adaptées aux besoins de la population. Pour une personne isolée, la gratuité totale de l'aide juridique n'est acquise que pour un revenu net inférieur à*

666 € par mois. Ce qui est à peine plus élevé que le minimex. Même un ouvrier non qualifié a un revenu plus élevé. Or les services d'un avocat sont chers. Si la personne gagne 750 ou 800 €, ce qui est quand même un salaire basique, l'avocat lui est inaccessible. Toute une frange de la population de type "classe moyenne inférieure" ne pourra donc pas se payer les services d'un avocat. Dans une procédure de divorce, un avocat va peut-être vous coûter 2.500 € ; c'est une dépense difficile à assumer, parce qu'elle n'est pas prévue. On peut planifier l'achat d'une voiture, mais en principe on n'a pas de budget pour les soucis juridiques.

Les conditions d'accès à l'aide juridique ont donc été mal réfléchies. En fait, historiquement, elles n'ont pas été réfléchies du tout. Il y a une dizaine d'années, elles n'étaient pas fixées par la loi ni même par arrêté royal, mais par les Barreaux : ceux-ci avaient l'obligation d'assumer cette charge mais il n'y avait pas de budget pour rémunérer les avocats. C'étaient donc les prestataires qui fixaient les conditions d'accès, ce qui était compréhensible mais tout de même curieux. Car il s'agit d'une charge de service public ; c'est donc une problématique éminemment politique : quel type de société veut-on ? Donne-t-on aux gens les moyens de faire reconnaître leurs droits ? On a consacré un certain nombre de droits fondamentaux dans la Constitution et dans la loi, encore faut-il que les gens puissent les faire valoir le moment venu, sinon ce sont des droits alibis. Or, lorsqu'on a fixé les conditions d'accès par arrêté royal, on a simplement consacré les chiffres définis par les Barreaux ! A ma connaissance, il n'y a pas eu de débat politique sur cette question.

C'est tout le paradoxe : on voudrait promouvoir une société où les gens peuvent faire reconnaître leurs droits, y compris par l'accès aux tribunaux si nécessaire – mais on a peur que, en revalorisant les conditions d'accès, le nombre de demandes explose et que la pression sur l'appareil judiciaire devienne intolérable. A ma connaissance, on n'a aucune projection en la matière. Je peux seulement donner une anecdote révélatrice : il y a quelques années, j'ai eu l'occasion de mener une recherche dans le cadre des Bureaux de

consultations et de défense. J'ai visité environ 25% des Bureaux en Wallonie, en Flandre et à Bruxelles. Le Barreau de Namur avait pris l'initiative d'une petite campagne dans les quotidiens locaux et la presse " toutes boîtes " : simplement un encart gratuit pour rappeler l'existence des Bureaux de consultations et de défense et les conditions d'accès. La demande a triplé en un an. Donc, si on revalorisait les seuils d'accès et que l'on fasse un peu de promotion, la demande pourrait être multipliée par trois, par cinq, peut-être par dix...

Pourtant, il apparaît qu'aujourd'hui, chronologiquement au moins, le premier obstacle est souvent la **méconnaissance du droit**. Certes, " nul n'est censé ignorer la loi ", mais cette antienne sonne faux lorsque l'on considère la complexification galopante du droit. De nombreux domaines jusqu'alors extérieurs à la sphère juridique (environnement, consommation, technologies...) ont été investis par le législateur ; les textes se sont multipliés, pas toujours cohérents d'un domaine à l'autre. Et, dans un même domaine – la législation sociale, par exemple –, on retrouve la même complexité, due à une " surproduction " de lois et de réglementations et à un manque de cohérence. Carine Vandevelde, conseillère juridique à Solidarités Nouvelles : *On fait courir les gens dans tous les sens, d'un service à l'autre. Ils doivent parfois faire face à des demandes paradoxales. Un exemple : lorsqu'une personne demande l'intervention du bureau d'aide*

juridique, celui-ci l'invite à produire un document de composition de ménage délivré par son administration communale. Il est arrivé que certaines administrations exigent une attestation du bureau d'aide juridique alors que celui-ci ne délivre pas de preuve de son intervention tant qu'il n'a pas obtenu la composition de ménage. Soit quelques allers-retours entre bureaux ! Dans un autre domaine, des agents de l'ORBEm, chargés d'examiner le droit aux allocations de chômage dans le cadre d'une cohabitation, exigent que le chômeur présente un contrat de bail écrit alors que le Code civil admet le contrat de bail verbal !

Les professionnels eux-mêmes (dans les administrations, les mutuelles, les syndicats, les services sociaux...) éprouvent des difficultés à démêler l'écheveau législatif que constituent les diverses branches du droit social : *Sur le plan de la santé, outre les difficultés financières rencontrées par une partie de la population pour se soigner, la méconnaissance du droit, la complexité des textes, les procédures et l'inflation législative constituent également des embûches non négligeables. Un exemple parmi d'autres : pour avoir accès aux soins de santé, certains titulaires dits " résidents " versent des cotisations légales obligatoires . Certains en sont dispensés ; c'est le cas des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale. D'autres paient des montants fixés selon les tranches de revenus ; il peut s'agir dans certains cas de femmes divorcées touchant comme seul revenu une pension alimentaire. Lorsque le service du contrôle administratif de l'INAMI procède à l'examen de l'assurabilité de ces titulaires, il relève parfois des erreurs de la part des mutuelles dans l'application des montants de cotisations. La mutuelle doit dès lors réclamer des arriérés de cotisations, parfois forts importants, sans quoi l'assuré sera amené à devoir rembourser les prestations de santé. Dans un cas comme dans l'autre, cela représente un coût financier. La grande majorité des assurés font confiance à l'organisme assureur ; ils acceptent de bonne foi les règles qui leur sont appliquées car, pour eux, la mutuelle est censée mieux connaître la législation. Mais, face à la complexification du droit, les professionnels eux-mêmes ne parviennent plus à maîtriser suffisamment*



Photo©: Sandrine Palmaerts/Question Santé

la réglementation, et les assurés risquent d'en faire les frais. Il faut ajouter à cela que chacun est spécialisé dans sa matière et que les liens ne se font pas – ou du moins très peu – avec les autres acteurs. Il y a peu de rencontres, tant sur le plan vertical que sur le plan transversal.

D'où une inévitable spécialisation, même dans les services d'aide de 1^{ère} ligne : Les matières sont tellement complexes que, dans notre service, à côté d'un "tronc commun" comprenant les législations du travail et de l'assurance chômage, nous avons développé chacune nos spécialités : l'une a en charge la problématique des soins de santé et des accidents du travail, une autre le travail à temps partiel, une troisième le travail indépendant, une autre encore les travailleurs étrangers. Nous avons opté pour cette formule afin d'avoir une connaissance "pointue" des matières, tout en maintenant un lien avec les autres domaines. Il n'est donc pas rare qu'une personne connaissant un problème de perte d'emploi et de santé rencontre un ou deux membres de notre service, mais également nos collègues du service logement si elle n'arrive plus à payer son loyer. C'est pour cela que nous comprenons les raisons pour lesquelles des services arrivent à commettre des erreurs : ainsi, les organismes de paiement des allocations de chômage, méconnaissant la législation relative au revenu d'intégration sociale, renvoient systématiquement les chômeurs cohabitants exclus pour chômage de longue durée au CPAS, alors qu'ils ne peuvent pas bénéficier de l'aide de celui-ci. De même, l'ORBE m ne donnera pas de renseignements en matière de chômage parce que sa compétence c'est l'emploi, une matière régionale, et que l'assurance chômage est une matière fédérale.

A Bruxelles, la multiplicité des niveaux de pouvoirs complique encore les choses : En matière de santé, c'est manifeste. La médecine préventive, c'est la Communauté française, les soins de santé, c'est le fédéral ; une maison de repos est agréée par le régional – et ce peut être la COCOF, la COCOM ou la VGC – mais le remboursement des nuitées vient du fédéral. J'ai rencontré le cas d'un monsieur dont l'épouse souffre de la maladie d'Alzheimer et de la maladie de Parkinson.

Comme il habite Beersel, il a dû contracter la nouvelle assurance soins de santé, obligatoire dans la Région flamande. Afin de pouvoir se rendre quotidiennement auprès de son épouse, il a choisi une maison de repos et de soins à Forest, à 5 km de chez lui. Il n'a pas pu obtenir d'intervention financière parce que la MRS n'était pas reconnue par la Région flamande. Il l'aurait obtenue s'il avait placé sa femme à Gand, mais dans ce cas il aurait dû renoncer à la voir tous les jours... La personne est confrontée à une multiplicité de compétences qui se mêle à la complexité des législations.

Un autre élément, plus subjectif mais tout aussi important, est la **relation au droit**. Celle-ci passe par l'éducation, l'accès à la langue (maîtrise du français), le rapport à l'écrit et la capacité d'assimiler le jargon juridique : Il faut pouvoir comprendre le langage juridique ; même nous, nous avons tellement l'habitude d'utiliser des mots, des concepts, qu'à certains moments nous devons donner un coup de frein et demander aux gens s'ils ont vraiment bien compris ce que nous leur avons expliqué. Par exemple, ils ne vont pas forcément comprendre tout de suite ce que signifie le "cas de force majeure" en droit du travail. Dans le domaine des soins de santé, un problème fréquent est la récupération de sommes indûment payées : c'est notamment lié à la cohabitation, une notion qui vient du droit du chômage et qui s'est introduite dans le champ de la santé. Or la notion de cohabitation est très complexe : selon la nature du lien avec la personne – père, mère, enfant, tante, sœur... – et les revenus dont elle dispose, on sera considéré comme chef de ménage ou non, cohabitant ou non. Ces notions, très présentes dans la législation de l'assurance chômage, ont pénétré la législation de l'assurance santé. Quand on ne maîtrise pas ces concepts, il n'est pas facile de comprendre, par exemple, que l'on n'est pas "chef de ménage" alors qu'on se considère, de bonne foi, comme tel.

Mais la relation au droit passe aussi par des facteurs plus psychologiques et culturels. Denis Dobbstein insiste d'emblée sur les notions de statut et de règle : Le premier enjeu, pour le citoyen, c'est d'être conscient du fait qu'il évolue dans une société régie par des règles et qu'il ne pourra pas "tenir son rang" dans cette so-

ciété sans revendiquer des droits, sans revendiquer un statut. Il s'agit de se demander si j'ai droit au soutien de la Sécurité Sociale, à des allocations de chômage, si j'ai le droit de réagir quand mon époux me maltraite ou que mes enfants sont exclus de l'école, etc. Les gens sont pris dans une sorte de Monopoly et, s'ils ne connaissent pas les règles du jeu, ils partent, sinon perdants, du moins handicapés. Parmi la clientèle défavorisée que je rencontre, cette question n'est pas vaine.

Un exemple pour illustrer mon propos. Un locataire se fait expulser de son logement parce qu'il ne paie plus son loyer depuis 3 ou 4 mois. Il va prendre comme une évidence que le bailleur le fasse expulser ou pose un cadenas sur sa porte et dépose ses effets sur le palier. Certaines personnes, se sentant en défaut, admettent en quelque sorte l'attitude du bailleur, sans savoir qu'il existe des règles qui leur permettraient de partir dans de meilleures conditions. Ce n'est pas seulement une question de manque de réaction ou d'énergie pour se défendre : c'est une conception du monde très différente de celle d'un citoyen lambda qui, lui, comprendra qu'il existe un certain nombre de procédures. Des procédures qui permettent de défendre un droit fondamental comme le droit au logement, alors même que l'on est en défaut de paiement de loyer.

Dans le même ordre d'idées, il existe un profil inverse : les personnes qui voient le droit partout, qui croient que le droit peut tout régler. Ces personnes sont très connues du Bureau d'aide juridique, dont elles hantent les couloirs : dès qu'il y a un souci dans la vie quotidienne, le réflexe c'est le droit. Comme s'il n'y avait plus à investir personnellement par rapport à un problème. Il est très difficile de les convaincre que les problèmes qu'elles soulèvent ont sans doute une dimension juridique, mais que celle-ci n'est pas toujours première. Plutôt que de consulter un médecin, ou un assistant social, ou un psychologue, elles viennent chez l'avocat. Peut-être pour se cacher à elles-mêmes que le vrai problème est ailleurs, dans une zone de leur vie qui est trop délicate à gérer pour elles. Compte tenu du contexte dans lequel on rencontre les gens – on les voit peu de temps –, il est difficile de les envoyer de but en blanc chez un psychologue, par exemple. Mais

souvent on se dit que la première démarche à faire serait celle-là, et qu'en tant que juriste on serait plus efficace dans un deuxième temps.

Il est essentiel de comprendre la place du droit : le droit est omniprésent, mais il n'est pas omnipotent. Il ne faut pas surinvestir la norme : on ne décrète pas le bonheur ! La norme permet d'éviter certaines dérives ou de rattraper certaines violations du statut, mais elle ne garantit pas que l'on est bien dans sa peau et bien dans ses relations.

Du “ bon usage ” du droit

Ce recours obsessionnel au droit et au tribunal est le revers d'une pièce dont on voit trop rarement l'avvers, qui serait pourtant bénéfique : le recours au droit dans une optique préventive. L'analogie avec la santé est frappante : en général, tant que l'on n'a pas mal ou que l'on ne constate pas quelque chose d'anormal, on ne consulte pas le médecin. Denis Dobbstein : *Malheureusement, en tant qu'avocat, je suis rarement consulté à titre préventif. Encore moins souvent que le dentiste ! Je crois que nous avons le même profil, aux yeux des gens : on souhaite ne pas devoir faire appel à nous. Comme on consulte le dentiste quand on a mal aux dents, on consulte l'avocat quand les choses ne vont plus du tout. La situation est souvent suffisamment viciée pour que l'on soit obligé d'aller devant le tribunal.*

Carine Vandeveldé renchérit : *Il est difficile d'agir préventivement. Nous sommes toujours en train de défaire des nœuds ou de recourir aux “ ficelles ”, c'est-à-dire d'aller chercher dans la loi ce qui peut améliorer la situation de la personne. Je me rappelle un monsieur qui avait reçu un avis de suspension pour chômage de longue durée, parce qu'il était cohabitant en dernière période et qu'il avait moins de 50 ans : il paraissait remplir les conditions. Mais, en vérifiant sa situation, nous avons vu que son taux d'indemnisation n'était pas le bon et qu'il aurait dû être en seconde et non en dernière période d'indemnisation. Nous lui avons donc permis d'éviter la sanction et, en plus, il a recouvré*

tous les arriérés auxquels il avait droit. Paradoxalement, c'est grâce à une menace de sanction qu'il a récupéré cet argent ; il ne serait jamais venu nous trouver sans cela... Je pense qu'il y a aussi un problème d'éducation : on ne fait pas d'initiation au droit dans les écoles ; on ne parle même pas de la sécurité sociale, des mutuelles. On enseigne bien les institutions politiques ; pourquoi pas les institutions sociales ?

On en revient à ce paradoxe : s'il existe des services d'information juridique de 1^{ère} ligne, encore faut-il que les citoyens connaissent leur existence et en fassent " bon usage ". Ce qui implique qu'ils fassent une démarche vers ces services. Un autre élément est le nombre encore relativement restreint de ceux-ci. Un troisième élément est que ceux qui auraient le plus besoin d'un accès aisé au droit sont aussi ceux qui y font le moins appel : les personnes qui sont à la marge de la société sont les plus réticentes à s'adresser aux services publics et, plus largement, aux professionnels de l'aide sociale.

Denis Dobbstein : *J'ai toujours rêvé d'une recherche un peu sérieuse sur la zone de non-droit en Belgique. Quelles sont toutes ces personnes qui ne cherchent plus à défendre leurs droits ? On n'a que peu de moyens de faire apparaître des réalités qui, précisément, se cachent... Je fais partie d'un réseau d'avocats qui a organisé une permanence juridique à la Gare Centrale,*

à l'intention des sans-abri : nous nous sommes dit qu'il fallait décentraliser ce genre de service vers les lieux où les gens allaient spontanément, plutôt que de leur demander de s'adresser à un guichet. Car, s'ils ne vont pas solliciter une administration, c'est qu'ils ont déjà essuyé trop de refus, et surtout qu'ils ont reçu trop de regards méprisants et de remarques humiliantes. Cela remonte parfois très loin dans leur histoire : cela a commencé à l'école, où ils se sont toujours fait rabrouer parce qu'ils ne suivaient pas ; de même, parfois, dans les institutions de placement pour mineurs ; à l'armée, souvent, pour ceux qui y sont allés... Donc le rapport à l'autorité est complètement miné. Dans les relations avec les administrations, les lenteurs, les regards méprisants, et simplement le traitement bureaucratique des demandes sont devenus insupportables.

Dossier réuni par F. Kinna et A. Cherbonnier
Merci à Martine Berckmans (Solidarités Nouvelles)

1 *Qui s'est toutefois plutôt attaqué aux médecins, ce qui, à la réflexion, est curieux, car le XVII^e siècle était très procédurier. On se reportera donc aux Plaideurs de Racine...*

2 *A qui de droit ! Vers une relation de qualité entre le citoyen, le droit et la société, Fondation Roi Baudouin, 178 p.*

3 *Sans parler de la police ni des services diplomatiques, surtout après le 11 septembre 2001.*

► QUINZAINE DU GLAUCOME 2003

EXAMENS OCULAIRES GRATUITS

Le glaucome est une maladie oculaire qui affecte le nerf optique, entraînant une diminution du champ visuel. Afin de prévenir le glaucome, la Ligue Braille organise des examens préventifs, gratuits et indolores de la tension intra-oculaire. Les examens sont surtout conseillés aux personnes de quarante ans ou plus. Ces examens n'ont pas d'utilité pour les personnes souffrant d'un glaucome.

Dates et lieux

• Lundi 13 octobre

Maison locale de la Ligue Braille - Rue des Guillemins 63-65 à 4000 Liège

• Mercredi 15 octobre

Théâtre Royal de la Monnaie - Place de la Monnaie à Bruxelles

• Mercredi 22 octobre

Maison locale de la Ligue Braille

Rue de la Croix Rouge 31 à 5100 Jambes (à proximité de la place Joséphine-Charlotte)

« Ma ville en jeu »

Le CASG de la Ligue des Familles vient d'éditer, en partenariat avec la Poste, Lire et Ecrire Bruxelles, Fortis Foundation Belgium et la COCOF, un jeu éducatif baptisé «Ma ville en jeu» et sous-titré «A la découverte des services d'une ville». Ce projet a vu le jour dans le cadre d'un cours d'alphabétisation pour femmes à la Maison de quartier La Rosée, à Cureghem (Anderlecht). Nous avons rencontré Anne Segers, assistante sociale, qui a conçu et coordonné le projet.

D'où vient l'idée de ce jeu? " Je débutais comme formatrice en alphabétisation et, comme je travaillais bénévolement dans une ludothèque, j'amenais des jeux et je les utilisais dans le cours. Les apprenantes accrochaient bien, et cela permettait de faire circuler la parole : chacun a sa place dans un jeu. Bien qu'il existe beaucoup d'outils ludiques, j'ai fini par me demander pourquoi nous ne fabriquerions pas notre propre jeu. Le thème de l'environnement urbain a été choisi parce qu'il correspondait à la fois à l'objectif de la formation et à la demande des femmes : pouvoir se débrouiller dans la vie de tous les jours. Que ce soit en matière de démarches administratives, de soins de santé, d'éducation des enfants, etc. Cet outil pouvait en outre être intéressant pour d'autres formateurs et animateurs. A ma connaissance, il n'existe d'ailleurs pas d'autre jeu partant des besoins et des ressources dans un environnement urbain. "

Ce qui a joué le rôle de catalyseur dans la concrétisation de cette idée est l'appel à projets lancé annuellement par le Fonds de la Poste pour l'alphabétisation. Un dossier a été introduit, et le projet a été accepté. Sa réalisation a compris plusieurs étapes. Les apprenantes ont commencé par identifier les services qu'elles pensaient contribuer au bien-être en ville. Cela a déjà été l'occasion pour elles de mieux connaître leur environnement, de découvrir des lieux qu'elles n'avaient jamais fréquentés : le Musée royal des Beaux-Arts, une ludothèque, un centre culturel, un centre de planning familial... Ensuite, elles ont cherché des formes graphiques (lettres, images...) dans des revues, et elles ont créé des dessins à l'encre de Chine et au pastel. Une composition de ces différents éléments a donné l'image de leur ville de tous les jours. Comme on



le voit, l'élaboration de l'outil a fait l'objet d'un travail collectif, même si, une fois ces étapes parcourues, une graphiste professionnelle (Ana Teixeira) a pris le relais pour réaliser un prototype du jeu. La question était donc : comment faire en sorte que le groupe ne soit pas dépossédé de son travail ?...

Anne Segers : " Il faut d'abord dire que trois ans se sont écoulés depuis le moment où nous avons reçu le financement. Le groupe n'était plus le même. Par exemple, une seule des femmes qui avaient créé les dessins était encore là. Mais je tenais à la continuité. La maquette réalisée par la graphiste a été ramenée dans le groupe, pour voir si elles comprenaient bien le schéma proposé et si elles avaient des modifications à suggérer. Nous avons beaucoup travaillé la compréhension et la mémorisation du fonctionnement du jeu, car il était prévu qu'elles présentent elles-mêmes le jeu à l'extérieur. Cela devait rester un projet collectif malgré les modifications de la composition du groupe. En quelque sorte, le principe était : «on se passe le flambeau». Pour la même raison, j'ai continué à les impliquer une fois que le processus est devenu technique : j'expliquais les démarches que je faisais, je disais pourquoi tel logo figurerait sur la boîte, etc. "

Comment se présente le jeu ?

Il se compose de cartes «services» représentant les ressources de la ville et les rues où elles sont situées; de cartes «objets» représentant les besoins de tous les jours (de la nourriture à l'électricité, en passant par les

timbres ou les poubelles); de cartes «questions» portant sur les informations que l'on doit maîtriser pour «vivre sa ville»; d'un dé et de quelques pions de couleurs. Les cartes «objets» et «questions» sont empilées, face cachée. Les joueurs composent ensemble une configuration de la ville (comme un puzzle, mais sans modèle), les rues devant communiquer entre elles. Une carte «objet» est alors retournée : le but est de trouver le ou les lieux correspondant à l'image. Chaque joueur se déplace à l'aide du dé, comme dans un jeu de l'oie. Le joueur qui arrive à l'endroit recherché tire une carte «question» et essaie de trouver la réponse, la question n'étant pas forcément liée au lieu où il se trouve.

Il s'agit en fait d'un véritable outil d'éducation permanente : le processus est aussi important que le résultat. Anne Segers : " Acquérir des connaissances sur les ressources de la ville n'est pas le seul objectif. Le jeu est aussi un déclencheur de la communication entre les membres du groupe. Les gens ont tant de choses à dire concernant la vie en ville, ils ont des expériences à relater, ils peuvent échanger des informations, découvrir des compétences. Un exemple : une des femmes se demandait dans quel sac-poubelle (bleu, jaune, vert...) il fallait mettre les lames de rasoir usagées. Une autre a pris son GSM et a directement appelé Bruxelles-Propreté. Pour moi, la boucle est bouclée quand la communication s'installe, quand il y a échange de savoirs. Une telle ne s'en sort peut-être pas très bien avec le jeu mais, suite à une expérience personnelle, elle a des choses à dire sur les contrats de bail. "

Le jeu a été testé tant auprès d'adultes (souvent socialement défavorisés) que d'enfants (3e et 4e primaires) et de professionnels de l'animation. " Les réactions ont été très positives. Une des femmes disait : «mais on pourrait faire ça nous-mêmes!»... En fait, on dispose maintenant d'un objet qui est la fois un produit fini et un outil souple, adaptable, perfectible. L'enjeu est que les animateurs, les éducateurs, etc., se l'approprient. Et aussi les parents : le jeu est l'occasion de mettre en présence plusieurs générations, pour prendre simplement un peu de bon temps ensemble, en laissant une place à chacun. Cela se concrétise par exemple lorsque les mamans prennent le temps de jouer avec leurs enfants, parce qu'elles sont capables de le faire et qu'elles en voient l'intérêt et le plaisir. Il est important que les enfants et même les adultes scolarisés se rendent compte des aptitudes et des potentialités de nos apprenantes. C'est aussi une manière de casser le stéréotype de la «femme

soumise et inculte d'origine étrangère», une occasion pour elles de se manifester en dehors du cadre traditionnel et d'être valorisées. "

Un (en)jeu : s'approprier l'outil

Pour encourager les adultes à s'approprier le jeu, des variantes sont proposées : «un tour en ville», formule simplifiée qui permet aux personnes peu habituées à ce type de jeu de se familiariser avec le maniement des cartes, des pions et du dé; «une journée en ville», dont le but est de réaliser une série de démarches sans dépasser le budget alloué au départ (15 €). Des prolongements éducatifs ou ludiques sont également suggérés :

- un atelier d'écriture à partir des noms des rues;
- loto ou memory avec les cartes «services» et «objets»;
- identifier les logos;
- apprendre à s'orienter, à utiliser un plan, un bottin de téléphone;
- effectuer des recherches pour mieux se débrouiller en ville, collecter des informations pratiques sur les différents services (heures d'ouverture, conditions d'accès, tarifs, programmes...);
- apprendre à formuler des questions, à préparer une démarche en groupe.

Le public cible de ce jeu est vaste, et les relais potentiellement concernés sont nombreux : formateurs en alphabétisation, instituteurs de 3e et 4e primaires, ludothèques, membres et bénévoles de la Ligue des Familles, associations d'éducation permanente... et bien sûr les autres CASG bruxellois. Le coût de l'objet est modeste : 20 €. Les amateurs sont invités à contacter Anne Segers au 02/505.58.00 ou à envoyer un e-mail à a.segers@liguedesfamilles.be.



Le bus Info Santé d'Anderlecht, un outil de promotion de la santé

Suite à la création d'un échevinat de la santé à Anderlecht en 2000, la commune a décidé d'investir dans un bus Info santé. Ce bus circulera sur l'ensemble du territoire communal à partir de septembre 2003.

Pour ce faire, la commune a engagé depuis plus d'un an une infirmière en santé communautaire, Carine Staelens qui coordonne le projet.

En septembre 2002, la coordinatrice formule une demande au CLPS de Bruxelles pour l'accompagnement méthodologique du projet. C'est le début d'une collaboration fructueuse dont nous vous proposons l'histoire.

Méthode et réalités

Au départ, ce partenariat s'établit sur une base formelle. Le Centre Local de Promotion de la Santé de Bruxelles s'engage à apporter une aide méthodologique au niveau de l'élaboration du projet, de sa mise en œuvre jusqu'à son évaluation.

Dans la réalité cet accord se traduit selon les demandes de la coordinatrice et l'évolution du projet. L'intérêt de cette collaboration réside dans la confrontation permanente des concepts et de la réalité du terrain ramenée par la coordinatrice. Réflexions et réalités se nourrissent mutuellement afin de construire un projet cohérent, au plus près des besoins du terrain.

Car on le sait, la réalité est mouvante et la difficulté du coordinateur est bien d'être en phase avec celle-ci sans en être complètement absorbé.

Le CLPS de Bruxelles assure peut-être ce regard en décalage qui permet à une action de ne pas perdre en chemin ses objectifs et ses finalités.

C'est dans cette optique que le CLPS travaille : garder en tête une méthodologie mais laisser à la réalité

prendre sa dimension pour donner aussi corps au projet.

Les étapes du projet

La première étape qui n'est pas la moindre est de définir le Bus Santé.

Multiplés questions sont posées :

- Si ce bus ne propose pas de consultation médicale, doit-il toutefois avoir la présence d'un médecin pour garantir sa crédibilité ?
- Est-ce que ce bus va répondre à des demandes de santé au sens strict ou va t'il être un moyen pour susciter une dynamique de promotion de la santé ?
- Comment l'intégrer dans la commune sans qu'il apparaisse comme un outil trop politique, parachuté auprès de la population ?

Très vite, le souhait s'impose d'inscrire ce projet dans une logique de prévention non médicale, dans une démarche de santé communautaire. Le Centre Local de Promotion de la Santé propose alors de relever les caractéristiques du terrain anderlechtois.

Les quartiers se révèlent être forts différents à plusieurs titres : populations, initiatives associatives,...

La question se pose alors de savoir comment intégrer ce projet en fonction de cette variété de facteurs. Un point que nous avons approfondi lors de la deuxième étape du projet.

Enfin, nous définissons les objectifs généraux en ces termes :

- améliorer l'accès à l'information en ce qui concerne la santé
- tenter d'égaliser les chances d'accès à la prévention en allant à la rencontre de la population
- tenter de recréer du lien social (passerelle entre les institutions et la population)
- rapporter les conclusions du diagnostic communautaire au niveau des instances communales.

Lors de la deuxième étape, quelques mois sont consacrés à l'identification des nombreuses structures et associations psycho-médico-sociales présentes sur la commune et à la rencontre de celles-ci.

Suite à ces rencontres, nous avons décidé de mettre en place dans 3 quartiers anderlechtois (Cureghem, La Roue et le Peterbos) des groupes de travail constitués d'associations locales et d'habitants afin de réfléchir à la mise en pratique du projet au sein de leur quartier.

Ces quartiers ont des populations et des réseaux associatifs très différents. Dès lors, il a semblé, important d'évaluer les problématiques et les ressources pour chaque quartier. Par ailleurs, des possibilités de collaboration et de partenariat plus spécifiques peuvent voir le jour.

La troisième étape débutera au mois de septembre : le bus circulera dans les 3 quartiers. Il aura essentiellement une fonction généraliste d'information et d'écoute auprès de la population et servira de relais vers les structures psycho-médico-sociales de la commune.

Le bus participera également au soutien de certaines campagnes de prévention (sida, année européenne de la personne handicapée, dépistage du cancer du sein , ...) et de sensibilisation à la santé.

Une première évaluation

Un questionnaire, réalisé dans les groupes de travail des 3 quartiers concernés (Cureghem, La Roue et le Peterbos) sera proposé à la population sous forme d'entretien pour évaluer les besoins et demandes des personnes. L'analyse des entretiens devrait permettre d'orienter les activités du bus pour la deuxième année mais aussi de rapporter les conclusions de ce diagnostic communautaire au niveau de la politique communale.

Bégoña Montilla
Pour le CLPS de Bruxelles

► Tous les jours de 10 h 00 à 17 h 00 Formation en promotion de la santé " Des concepts à la pratique "

Le CLPS de Bruxelles organise, en partenariat avec l'asbl REPERES, une formation de 4 jours suivie d'ateliers mensuels d'échanges de pratiques. Cette formation est ouverte à tous les professionnels qui développent une pratique de promotion de la santé avec leur public (PSE, PMS, Planning familial, éducateurs, travailleurs sociaux,...)
Dates : 26/09, 03/10, 10/10, 24/10 2003-08-25

Les ateliers d'échanges de pratique débuteront en janvier 2004

Pour plus d'information, contactez :

Dominique Werbrouck,
CLPS de Bruxelles 02 639 66 88
Patricia Piron, asbl Repères 0476 42 80 87

Progrès récents en prévention et promotion de la santé

Un bon moral augmente les probabilités de bonne santé... Il est donc important de prendre le temps de se réjouir des progrès en prévention et promotion de la santé.

Citons comme exemple la mise en œuvre de la campagne de dépistage du cancer du sein. Son but : éviter chaque année plusieurs centaines de décès de femmes qui peuvent espérer ainsi une vie normalement prolongée en bonne santé.

Un des grandes avancées dans ce domaine est la mise en conformité d'un nombre important de radiologues sur base des critères européens de qualité et la reconnaissance officielle de ce respect.

Autres progrès réjouissants en Communauté française : ceux réalisés en vue d'un meilleur accompagnement de santé des pratiques sportives et d'une lutte efficace contre le dopage, et ceux qui découlent de la mise en œuvre, étape par étape, du renouveau de la médecine scolaire.

La confusion entre le rôle d'inspection et les missions de promotion de la santé en médecine scolaire est enfin levée. Il s'agit bien pour les équipes de promotion de la santé à l'école d'être de plus en plus les chevilles ouvrières et les promoteurs de projets d'école en santé adaptés à chaque établissement, à son cadre, à ses élèves, ses enseignants et son environnement tout en respectant les mesures générales nécessaires.

S'il est un écueil à éviter, ce sont les initiatives sans continuité, sans coordination, ni concertation sérieuse. La santé, sa promotion et sa prévention sont une œuvre de longue haleine inscrite dans une cohérence de santé publique.

A l'instar de l'augmentation du budget de l'assurance maladie-invalidité, nous sommes nombreux à plaider également pour une augmentation des moyens en prévention et que ceux-ci soient affectés prioritairement aux services existant comme les équipes de Promotion de la Santé à l'École (P.S.E.) et aux projets pertinents de Centres locaux de Promotion de la Santé (C.L.P.S.)

En promotion de la santé, on ne plaidera jamais assez pour la cohérence et les approches intégrées.

Paul GALAND
Député Ecolo

Meilleure compréhension entre la personne handicapée ou son entourage et l'institution qui l'accueille.

Le placement des personnes handicapées dans des institutions est toujours une opération difficile. Avoir un refus d'admission constitue une épreuve pour les parents de la personne handicapée. Plus encore, quand une personne handicapée, acceptée par une institution, se voit en être exclue, des sentiments multiples dont celui de l'injustice sont ressentis profondément.

Les liens juridiques entre la personne handicapée ou son représentant légal d'une part et l'institution d'accueil ou d'hébergement d'autre part sont fixés par une convention signée par les deux partis concernés.

Le MR a initié, à la Commission communautaire française, un débat en commission au sujet du recours possible de la personne handicapée ou de son entourage face aux décisions des institutions qui les accueillent. Les objectifs de la création d'un recours sont multiples. Tout d'abord il faut veiller à ce que toute personne souffrant d'un handicap difficile ne soit pas pénalisée dans sa recherche ou le maintien dans une institution. Un deuxième objectif est de favoriser le dialogue entre l'institution et la personne handicapée ou son entourage. Ce dialogue doit permettre à chacune des parties de se comprendre. Enfin, il apparaît normal qu'en cas de conflit il puisse y avoir une forme de recours ou de médiation pour tenter de dégager des solutions répondant aux difficultés rencontrées par chacune des parties.

Pour le MR, toute formule doit rester simple pour éviter toute lourdeur de procédure et toute forme d'incompréhension. Ce sont les pouvoirs publics qui doivent organiser et prendre en charge ces recours et cette médiation.

Serge DE PATOUL
Président du groupe MR à l'ACCF
Député-Echevin

La prise en charge des personnes gravement malades

Même si la couverture des soins de santé assurée par l'assurance obligatoire soins de santé était optimale pour la quasi-totalité de la population, ce qui n'est toujours pas le cas malgré la qualité de notre protection sociale, il existerait encore des petits groupes de patients atteints de maladies rares, chroniques et/ou particulièrement invalidantes qui auraient à faire face à d'important coût personnels pour leur prise en charge.

Dans de pareil cas, il ne s'agit pas seulement de soins de santé non ou mal remboursés mais aussi de toutes les aides à la vie quotidienne nécessaires au maintien d'une certaine qualité de vie de ces patients.

Pour ces catégories de patients gravement atteints, temporairement ou en permanence, le groupe PS propose de développer une couverture sociale spécifique, basé sur un plan de prise en charge socio-sanitaire, c'est-à-dire qui coordonne à la fois les soins et les aides à la vie quotidienne. Pour de telles personnes en effet, il n'est pas possible de rencontrer les besoins spécifiques au travers d'une nomenclature de soins standardisée.

Les enfants gravement malades sont une catégorie de patients particulièrement visée par une telle prise en charge socio-sanitaire intégrée à la carte, basé sur des accords de coopération entre Etat fédéral et entités fédérées.

Dans l'accord de gouvernement, la norme légale de croissance du budget des soins de santé passera de 2,5 à 4,5% chaque année. Il s'agit de permettre à tous nos concitoyens de bénéficier des progrès de la médecine. Au total, 4,7 M d'euros supplémentaires seront investis. Grâce à ces moyens financiers, on remboursera mieux les pathologies lourdes, les maladies chroniques, la pilule pour les jeunes femmes, les séances de kiné, les soins dentaires,...

Mahfoudh ROMDHANI
Président du groupe PS à la CoCof.

Y a-t-il un avenir heureux pour les Aînés ?

La réflexion lancée il y a plusieurs années par le Professeur Woitrin de l'UCL " Le Quatrième âge, c'est l'avenir " avait fait sourire. Continuons de pasticher en interrogeant : " Y a-t-il un avenir heureux pour les aînés de notre société ou, en d'autres termes, quelle qualité de vie pourra-t-on leur offrir, en tenant compte de la diversité des situations ? "

Idéalement, les aînés devraient vivre sans problèmes matériels. Ayant pour la très grosse majorité, œuvré pour la prospérité collective, ils pourraient s'attendre à bénéficier, le moment venu, d'un juste retour. Or, notre expérience publique nous renvoie des réalités bien différentes qui reflètent à la fois la difficulté de vivre et le mal être.

A partir de ces deux réflexions, très imparfaitement développées, nous devons poursuivre un double objectif. Veiller à ce qu'à chaque étape de la vie, les préoccupations matérielles des aînés soient rencontrées. Toute une série d'initiatives doivent être prises, développées, confortées (assurance autonomie, résidences collectives, maintien à domicile). Rappelons à cet effet que notre proposition de décret veillant à pérenniser les centres de jour en Région bruxelloise attend d'être consacré, depuis 1993 ! Créer une dynamique des aînés. A défaut de modifier l'organisation du monde du travail (travailler moins et plus longtemps), il importerait que quiconque qui le souhaite, puisse garder une fonction d'utilité sociale et de valorisation personnelle.

Ne pourrait-on envisager un vaste questionnaire adressé à tous les plus de 60 ans qui pourrait recenser leurs désirs de faire un peu, beaucoup ou rien du tout ? Idée simpliste ? Pas sûr !

Michel LEMAIRE
Député bruxellois cdH

Annonces



► Dans un précédent numéro (Bruxelles Santé n° 28, décembre 2002), nous vous informions de l'appel à projets lancé par le programme " Bruxelles, Ville-Région en santé " mené par les organes mis en place par le Gouvernement et les trois Assemblées communautaires bruxelloises. Ce programme s'inscrit dans le réseau des villes en santé de l'Organisation Mondiale de la santé.

L'appel à projets a été restreint à un périmètre d'expérimentation couvrant partiellement le territoire des communes de Laeken, Jette, Molenbeek-Quartier Maritime, Schaerbeek, St Josse-ten-Noode et Evere. Il s'est déroulé du 1er février au 31 mars 2003.

Quatre projets ont été retenus au mois de juillet 2003. Ils se situent sur les territoires des communes de Laeken, Jette, Molenbeek et Schaerbeek. Deux autres candidatures ont été soumises (Vieux-Molenbeek et Etterbeek). Une commune comme Watermael Boisfort qui a adopté une charte de la santé souhaite également suivre le programme. Ils ne pourront pas être retenus dans l'expérimentation mais bénéficieront cependant d'une aide logistique.

Une des conditions d'éligibilité des projets était le choix d'un espace public qui ferait l'objet d'un programme de travail mené par des habitants en collaboration avec des partenaires associatifs, institutionnels et les organes du programme des villes en santé (conseil d'administration composé de l'ensemble des membres du gouvernement, du comité technique et de la coordination)

L'aménagement et la gestion de cet espace doit permettre par la participation des habitants de renforcer leur capacité à gérer et à produire une bonne qualité de vie dans leur quartier.

Le pari qui est fait dans ce programme, c'est que le renforcement des capacités des habitants à mener leur vie, est un facteur de d'épanouissement et de bonne santé. Pour ce faire, Les organes du programme font une offre de support technique aux habitants et leur proposent une formation sur les différents enjeux de leur projet.

L'espace proposé à Laeken se situe dans le quartier Outre-pont. Le projet est introduit par le Comité de quartier. La préoccupation majeure des habitants de ce quartier est de créer le dialogue entre différents groupes sociaux autour d'un espace agora et de renforcer le rôle des habitants dans l'aménagement de ce quartier

Les articles non signés sont de la rédaction.
Les articles signés n'engagent que leur auteur.

prévu dans le contrat de quartier Outre pont. Sortir ce quartier de son isolement est indispensable pour que ses habitants acquièrent et organisent une bonne qualité de vie.

A Schaerbeek, le projet porte sur le bassin de natation Neptunium. Cet équipement collectif est très utilisé par les riverains. Des travaux d'entretien et des propositions de réaffectation du lieu sont à élaborer. Un groupe d'habitants se propose d'établir un programme de développement durable pour cet équipement qui joue un rôle importants tant sur le plan de l'exercice physique que sur le plan de l'hygiène et de la santé.

A Jette, la maison médicale Essegheem et son centre communautaire l'Abordage ont établi avec les habitants des blocs du Foyer Jettois, un programme de désenclavement des tours et un programme d'ouverture sur le quartier par l'organisation d'un parcours santé et de différentes activités physiques.

Le projet Molenbeekois se situe sur le tronçon de l'avenue Jean Dubrucq jouxtant Laeken. Un ensemble de logements sociaux s'insère dans un tissu urbain très mixte. Des espaces publics existent mais doivent faire l'objet de programmes de gestion et d'occupation de ces lieux. Des aménagements sont prévus mais il est important pour le comité des habitants que le processus d'aménagement soit intégré par les habitants.

Les projets proposés ne sont pas des projets aboutis. Ils feront l'objet d'une assistance technique et d'une formation assurée par le programme des villes en santé. Les partenariats locaux sont diversifiés et multiples. Les matières abordés concernent des secteurs tels que l'intergénérationnel, l'environnement, la citoyenneté, écologie urbaine, les activités physiques et la santé, l'alimentation, la gestion des déchets et de la consommation, des potagers et, bien entendu, la participation et l'empowerment des habitants.

Nicole Purnode

Secrétariat de rédaction :
Françoise Kinna

Comité de rédaction :
Dr Robert Bontemps
Alain Cherbonnier
Myriam De Spiegelaere
Michel Hemmeryckx
Thierry Lahaye
Dr Roger Lonfils
Solveig Pahud
Dr Patrick Trefois

Graphisme :
Carine Simon

Avec le soutien de
la Commission communautaire française
de la Région de Bruxelles-Capitale.



Une réalisation de l'asbl Question Santé
Tél. : 02/512 41 74 Fax : 02/512 54 36
E-Mail : question.sante@skynet.be
<http://www.questionsante.org>



Editeur responsable : Dr P. Trefois,
72 rue du Viaduc - 1050 Bruxelles